



Lycée Paul Moreau
51 Chemin Bras-Panon
97412 Bras-Panon
Tel : 02 62 51 61 61 Fax : 02 62 51 51 34

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11/10/2018

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 11/10/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme VUILLERMOT Sonia.
La séance commence à 17h20.

Sont absents et excusés : M. SAVIGNY Jean-Michel (parent d'élève).

Sont absents et non excusés : Mme ARZAL Sophie, M. FONTAINE Guy-Luc (Conseiller Régional), Mme ITARRE Roselyne (parent d'élève) , M. JAUZE Sébastien (personnel non enseignant), Madame MANGLON Dorina (personnel enseignant) , Mme MOUTOUCOMORAPOULE Sylvie (Conseillère Régionale), M. VINGUETAMA-PERIANANAGOM Lucas (élève).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 21 pour un quorum de 15.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes du présent conseil d'administration est effectuée par M. VITRY David, représentant des parents d'élèves, que nous remercions.

Madame la Présidente ouvre la séance en remerciant chacun de sa participation à ce premier Conseil d'Administration de l'année scolaire 2018-2019 et félicite chacun pour son élection au sein de cette instance.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Il n'y a pas de remarques concernant le procès-verbal du 26/06/2018.
Les membres procèdent au vote.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

La présidente propose les modifications de l'ordre du jour suivantes :

- Ajout d'un point n°17 : modification de la pyramide des sanctions du carnet de correspondance.
- Questions diverses.

Madame ÉRUDEL s'absente à 17h25.

Point N° 3 - Installation des conseils et commissions

Lecture est donnée des listes de personnels, élèves , parents et professeurs des différents conseils avant de passer au vote.

3 - 1 - Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration titulaires et remplaçants sont installés ce jour.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 2 - Commission permanente

Les membres de la commission permanente sont désignés et installés ce jour.

• Membres de droit

- Madame VUILLERMOT Sonia
- Monsieur MAILLOT Alcé
- Madame REAME Martine

• Représentants du Conseil Régional

Titulaire	Suppléant
M. FONTAINE Guy-Luc	Mme MOUTOUCOMORAPOULÉ Sylvie

• Membres élus

Représentants des personnels enseignants, d'éducation et de documentation

Titulaires	Suppléants
MANGLON Dorina	AMÉMOUTOU François
MARTY Stéphane	BOYER Katia
MOUTOUSSAMY Laurent	BIGOT Laurent

Représentants des personnels ATTEE

Titulaire	Suppléant
NARSAMA Alain	JAUZE Sébastien

Représentants des parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
GUICHARD Dominique	SAVIGNY Jean-Michel
VITRY David	POURRUT Laurence

Représentants des élèves

Titulaire	Suppléant
ABÉLARD Alexandre	QUINOT Shirley
NOURRY Laurence	PLANTE Yaëlle

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
---------------------	----	------------------------	----

Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0
-----------------------	---	--------------------------	---

La délibération est adoptée.

3 - 3 - Conseil de discipline

Les membres du conseil de discipline sont désignés et installés ce jour.

- **Membre de droit :**

- Madame VUILLERMOT Sonia
- Monsieur MAILLOT Alcé
- Madame REAME Martine
- Monsieur MAINFROI Thierry

- **Membres élus**

Représentants des personnels enseignants, d'éducation et de documentation

Titulaires	Suppléants
BERTIL Alain	LE MERRER Yolande
BLOCH Rémi	MARTY Stéphane
MANGLON Dorina	VALYI Michel
MOURGAPAMODELY Roger	BABEF Willy

Représentants des personnels ATTEE:

Titulaires	Suppléants
NARSAMA Alain	ÉRUDEL Katty

- **Représentants des parents d'élèves :**

Titulaires	Suppléants
CAZET Sabrina	CANAGUY Pédry
SAVIGNY Jean-Michel	GUICHARD Dominique

- **Représentants des élèves :**

Titulaires	Suppléants
ABDOU LAFIOSO Dayane	TURPIN Fabien
ROCHE Enzo	VAÏTILINGOM Dayannanda
ZETTOR Anishia	PLANTE Yaëlle

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 4 - Commission éducative

Les membres de la commission éducative sont désignés et installés ce jour (ce sont les mêmes membres que le Conseil de discipline).

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
---------------------	----	------------------------	----

Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0
-----------------------	---	--------------------------	---

La délibération est adoptée.

3 - 5 - Conseil pédagogique

Les membres du conseil pédagogique sont désignés et installés ce jour.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

3 - 6 - Conseil de Vie Lycéenne

Les membres du CVL sont désignés et installés ce jour.

• Membres de droit

- Madame VUILLERMOT Sonia
- Monsieur MAILLOT Alain
- Madame REAME Martine
- Monsieur MAINFROI Thierry

• Membres élus

Représentants des personnels d'enseignement, de documentation

Titulaires	Suppléants
FORTES José	MOREL Dominique
IMBOULA Valérie	BEC Nicolas
MANGLON Dorina	AMÉMOUTOU François
PAQUIRY Betty	MOUTOUSSAMY Laurent
RAJANY Bertho	MICHIARDI Thierry

Représentants des personnels ATTEE

Titulaires	Suppléants
NARSAMA Alain	
ÉRUDEL Katy	

Représentants des parents d'élèves

Titulaires	Suppléants
GUICHARD Dominique	ITARRE Roselyne
POURRUT Laurence	CAZET Sabrina

- Représentants des élèves

Titulaires	Suppléants
ABÉLARD Alexandre	NOURRY Laurence
BLAIN Anaïs	GRONDIN Lucie
GARNIER Stacy	ABDOU LAFIOSO Dayanne
JALMA Amaëlle	FONTAINE Laurine
NATCHAR Émilie	HOAREAU Marion
PLANTE Yaëlle	PAKIRIVAVA Morgane
ROCHE Enzo	BRICE Stephen

SALIOT Alyssa	IBAHO Fabrice
VINGUETAMA Lucas	TURPIN Fabien
ZETTOR Anishia	LEBRETON Kimberley

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 4 - Installation des comités

4 - 1 - Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté

Les membres du CESC sont proposés et installés ce jour.

• **Membres de droit**

- Madame VUILLERMOT Sonia.
- Monsieur MAILLOT Alcé
- Madame REAME Martine
- Monsieur CAZANOVE François, DDFPT
- Monsieur MAINFROI Thierry, CPE
- Madame Ginette CHANE-WAÏ, assistante sociale
- Madame HÉLILOU Farida, infirmière

Représentants de la municipalité

Titulaires	Suppléants
IBOOUTH Jean-Claude	TAM-TSI André

• **Membres élus**

Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation

Titulaires	Suppléants
LE MERRER Yolande	LEMAIRE Sophie
MOURGAPAMODELY Roger	RAJANY Bertho

Représentants des personnels ATTEE

Titulaires	Suppléants
NARSAMA Alain	ÉRUDEL Katty

Représentants des parents

Titulaires	Suppléants
CANAGUY Pédy	VITRY Suzelle
ITARRE Roselyne	ROLLAND Sarah

Représentants des élèves

Titulaires	Suppléants
LEBRETON Kimberley	HOAREAU Marion
VAITILINGOM Dayannanda	FONTAINE Laurine

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

4 - 2 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Les membres du CHSCT sont proposés et installés ce jour.

• Membres de droit

- Madame VUILLERMOT Sonia
- Monsieur MAILLOT Alcé
- Madame REAME Martine
- Monsieur CAZANOVE François
- Monsieur MAINFROI Thierry

• Experts :

- Madame HÉLILOU Farida
- Madame RIVIÈRE Fabienne
- Monsieur DUBARD Frédéric
- Madame ÉRUDEL Katty

• Membres élus

Représentants des personnels d'enseignement, de documentation et de vie scolaire

Titulaires	Suppléants
MOURGAPAMODELY Roger	APPAVOU Patrick
ETHÈVE David	SÉRY Louis

Représentants des personnels ATTEE

Titulaires	Suppléants
NARSAMA Alain	GOSSARD Frédéric

Représentants des parents

Titulaires	Suppléants
CAZET Sabrina	CANAGUY Pédry
ROLLAND Sarah	ITARRE Roselyne

Représentants des élèves

Titulaires	Suppléants
JALMA Amaëlle	NATCHAR Émilie
TURPIN Fabien	SINGANY Filaïcht

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Mme la Provisure remercie les membres de chaque collège pour le travail fait en amont.

Point N° 5 - Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Arrivée de Mme POURRUT, parent d'élève à 17h35.

Présentation du règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement.
Il n'y a pas eu de modification par rapport à l'année scolaire précédente.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Conventions et contrats

Présentation pour information de quelques conventions signées depuis le début de l'année scolaire.

6 - 1 - Conventions PRÉPA-PRO : mini-stages

Accueil des élèves essentiellement de Chemin Morin et Bras-Panon, sur la base du volontariat des professeurs.

6 - 2 - Convention Club de Hand-Ball

Le club de Hand est accueilli les lundis et mercredis ainsi que parfois pendant les vacances sur demande expresse et plus rarement le weekend (uniquement sur les jours de permanence du Chef d'Établissement).

6 - 3 - Convention tchoukball

Convention pour l'accueil du club de tchoukball, dont la présidente est Mme LE MERRER.

6 - 4 - Convention MLDS

Pour la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'insertion professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire. La convention est signée pour un quota de 140h.
L'établissement est en attente du recrutement du ou des intervenants.

6 - 4 - Convention CAF

Il s'agit de la convention pour la prestation d'accueil à la restauration scolaire.
La somme reçue à hauteur de 0,30 € par repas en 2018 sera déduite des repas de l'année en cours pour l'ensemble des élèves demi-pensionnaires. Le lycée devra pour le moment engager les fonds le temps du versement de la CAF.

Point N° 7 - Programme pour l'EPS et l'Association Sportive

7 - 1 - Programme pour l'EPS

Présentation du programme de l'EPS pour l'ensemble des niveaux de classes de l'EPLÉ.
Les programmes et menus pour l'EPS reçoivent, au préalable, l'aval du corps d'inspection.

Une élève demande des informations sur les points comptabilisés au baccalauréat pour les arbitres nationaux. Un enseignant lui répond que dans son cas, cela n'est pas possible, l'élève est arbitre pour la lutte, qui n'est pas programmée par l'établissement.

Adoption du programme à l'unanimité.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

7 - 2 - Programme de l'Association Sportive

Présentation du programme de l'Association Sportive pour l'année 2018-2019.

Les enseignants font remarquer que les élèves viennent pour les activités mais pas forcément pour les compétitions. Un manque de suivi et d'assiduité ne permet pas d'avoir d'équipes stables.

Le programme est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 8 - Programme d'activités de la Psychologue de l'Éducation Nationale

Présentation du programme de la Psychologue de l'Éducation Nationale au conseil d'administration pour information.

Point N° 9 - Décision Budgétaire Modificative pour vote : prélèvement sur fond de réserve pour l'achat de tables et de chaises

Madame la présidente précise qu'il a fallu racheter des tables et des chaises qui étaient de très mauvaise qualité. L'établissement n'a pas pu se retourner contre le fournisseur qui a fermé. Un budget supplémentaire de 6 000,00 € a été nécessaire.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 10 - Décision Budgétaire Modificative pour information

Madame la Gestionnaire présente les décisions budgétaires modificatives qui ont été réalisées.

Quelques précisions sont apportées sur les recettes :

- Taxe d'apprentissage : 7 375,84€

- Subvention de la Région pour la cafétéria : 9 000,00€
- Subvention de la Région pour l'ouverture des BTS (2ème tranche) : 30 000,00€

Point N° 11 - Achat de vidéoprojecteurs

Madame la présidente explique aux membres du conseil que les vidéoprojecteurs ne fournissent plus un éclairage suffisant. Le changement d'ampoule n'a rien changé, il faut remplacer les appareils.

Il était prévu une Opération Spécifique (OPC) pour l'achat des appareils, ils coûtaient plus de 900,00 €, mais un fournisseur propose 710,00 € par appareil. Il n'y a donc plus besoin de passer par une modification de la Décision Budgétaire Modificative.

Mme la présidente propose la mobilisation des budgets attribués aux disciplines 15 000,00 € qui permettra de remplacer 20 vidéoprojecteurs.

Il est donc demandé de voter contre cette modification de la Décision Budgétaire Modificative, afin de procéder à l'achat sans OPC. A la question d'un enseignant qui demande le nombre de vidéoprojecteur qui serait à remplacer, Mme la Présidente répond 40.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	0
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	22

Point N° 12 - Répartition des Indemnités pour Missions Particulières

La dotation en IMP est en baisse par rapport à l'an dernier :

M. SALVAN refuse son IMP pour la lutte contre le décrochage scolaire, précisant que cela fait partie de ses missions.

Cet IMP sera donc redistribué sur d'autres missions.

Un parent d'élève demande pourquoi la PSY EN n'est pas rémunérée par les IMP, ce qui pourrait augmenter ses jours de présence.

Madame la présidente précise que la PSY EN n'est pas sur le budget de l'établissement, elle n'a donc pas droit à l'IMP.

De plus elle intervient sur plusieurs établissements, son emploi du temps dans l'établissement ne pourra donc être étendu.

Un autre parent d'élève demande pourquoi il n'y aurait pas plus d'IMP sur les disciplines et moins sur les secrétariats d'examens.

Mme la présidente répond que les IMP ne concernent pas la pédagogie mais des missions particulières, en dehors donc, des missions d'enseignements.

M. MARTY, référent développement durable de l'établissement voudrait transférer son IMP sur le secrétariat des examens.

Madame la présidente lui répond que pour cette année cela impossible mais qu'elle prend note pour les années suivantes.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 13 - Protocole Remplacement de Courte Durée

Le protocole de remplacement de courte durée qui permet à un personnel de se substituer à un collègue absent pour assurer des heures de cours, a été présenté et remanié en conseil pédagogique.

Un membre du conseil demande quelles démarches pourraient être mis en place pour éviter que le remplacement de courte durée ne soit qu'une activité occupationnelle.

Mme la présidente précise que l'enseignant remplaçant le fait soit sur la discipline soit sur les instructions laissées par le collègue absent. Les élèves ont donc toujours des activités et ce n'est en aucun cas de "l'occupationnel".

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 14 - Point sur les tests de positionnement des classes de seconde

La FCPE avait plusieurs interrogations concernant ce point :

- A quel moment les parents ont été informés de ces tests?

Seuls les parents des élèves de seconde ont été informés directement par courrier, lors de la réunion de rentrée, par le site du lycée et par SMS.

- Quels sont les objectifs de ces tests?

Ces tests vont permettre de faire un bilan des capacités des élèves en français et en mathématiques afin de les positionner au mieux lors de l'accompagnement personnalisé.

- Les résultats seront-ils mentionnés dans le livret scolaire de l'élève ?

Non mais une restitution des résultats sera effectuée directement aux familles.

Question des enseignants :

- Pourra-t-on avoir les résultats pour les enseignants qui ne sont pas en seconde?

Madame la présidente pense que ce serait une bonne chose et permettrait de préparer l'accompagnement personnalisé.

Point N° 15 - Ouverture d'une classe passerelle

La classe passerelle a été ouverte en septembre et peut accueillir 24 élèves. Il y a actuellement 16 inscrits.

Elle permet aux élèves de professionnel qui n'ont pas eu de place en BTS sur PARCOURSUP malgré un avis favorable de pouvoir obtenir une remise à niveau.

Elle propose une consolidation du Bac Pro et une remise à niveau en mathématiques, français, langues et préparation aux Périodes de Formations En Milieu Professionnel (PFMP).

Il n'y a pas de matière scientifique car aucun élève ne postule à un BTS qui nécessite ces matières.

A part les matières citées auparavant, qui sont obligatoires, le contenu est adapté aux formations demandées par les élèves. Elle se compose aussi de formations particulières sous forme de modules comme « l'estime de soi », l'informatique ou encore l'orientation.

Quelques problèmes d'assiduité sont notés ainsi que les difficultés à gérer un groupe très hétérogène.

Point N° 16 - Point sur la réforme du BAC 2021

Du côté des examens du Bac Pro et des CAP les textes ne sont pas encore parus

Les CAP pourront se passer en 1 an, 2 ans ou 3 ans selon le cursus de chaque élève.

Pour la partie générale et technologique, l'établissement est considéré comme un lycée isolé donc souhaiterait ne pas être touché par les regroupements inter lycée.

La décision finale des enseignements de spécialités et options appartient au Recteur.

Un parent d'élève demande si des mouvements sont à prévoir après la seconde.

Madame la présidente précise que c'était déjà le cas sur certaines formations comme les STMG, mais il faudra que les élèves réfléchissent bien à leur orientation à l'entrée en seconde.

Les choix de l'établissement pour les élèves devront être réfléchis dès la seconde afin de prendre en compte les spécialités proposées en première et terminale. Il faudra donc bien renseigner les élèves de 3ème sur le choix entre l'orientation et l'établissement afin d'éviter des orientations par défaut.

Les associations de parents d'élèves s'inquiètent du changement de manuels scolaires pour la rentrée 2019-2020 par rapport à la réforme du bac, et si c'était le cas, dans quelles matières et dans quels niveaux. Un changement total sur une année se pourra être supporté.

Une nouvelle concertation avec les coordonnateurs de discipline le plus tôt possible serait à prévoir pour préparer la prochaine rentrée.

Les enseignants pensent que les livres publiés pour la rentrée risquent d'être peu intéressants, ils souhaiteraient garder les manuels actuels afin d'avoir plus de recul. Ils demandent pour compenser une augmentation du quota de photocopie.

A la question d'un enseignant sur le nombre d'élève prévu en tronc commun et en groupe par rapport à cette réforme, la Présidente répond qu'à la demande de l'établissement les effectifs seraient de moins de 35 en tronc commun et de moins de 15 en groupe.

Point N° 17 - Modification de la pyramide des sanctions dans le carnet de correspondance

A la demande du Rectorat, il est procédé à la modification de la pyramide des sanctions du règlement intérieur dans le carnet de correspondance des élèves : "supérieure à 8 jours ou définitive" est remplacé par "8 jours ou définitive".

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	22	Nombre de votes POUR :	22
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h05.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



M. VITRY David
Représentante des parents d'élèves

La Présidente



LA PROVICEURE
S. VUILLERMOT

Mme VUILLERMOT Sonia